

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires;

A PARIS,

Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
4 — 32 — —	Express.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.
10 — 28 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 51 — —	Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 23 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Tous les journaux de Londres publient la lettre par laquelle M. le comte de Persigny, ambassadeur de France en Angleterre, a fait savoir au lord-maire que Sa Majesté l'Empereur et la garde impériale ont souscrit pour une somme totale de 35,000 fr. au fonds de secours au profit des victimes de l'insurrection indienne.

Le *Morning-Herald* reproduit cette lettre en la faisant précéder et suivre de quelques réflexions. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Nous avons, il y a quelques jours, fait allusion à la promptitude avec laquelle l'ambassadeur de France est venu contribuer à accroître les fonds destinés au soulagement des victimes de l'insurrection des Indes; nous avons aussi fait ressortir la façon amicale dont les journaux français, sans exception, se sont exprimés sur ces événements. Nous avons aujourd'hui à enregistrer un acte identique de bienveillance et de bons sentiments de la part de l'Empereur Napoléon. La façon gracieuse dont l'acte est accompli en augmente le prix, et nos lecteurs peuvent en juger par eux-mêmes. La lettre suivante a été adressée par l'ambassadeur de France au premier magistrat de la Cité.

Albert-Gate, 7 septembre 1857.

Mylord maire,

J'ai reçu de Sa Majesté l'Empereur la dépêche suivante :

« Je vous adresse 1,000 livres sterling, pour ma souscription personnelle en faveur des officiers et des soldats si cruellement éprouvés aux Indes. »  
 « Je vous adresse aussi 400 livres sterling, résultat d'une souscription de la garde impériale. »  
 « Nous n'avons pas oublié la généreuse souscription de la reine et du peuple anglais à l'époque des inondations. »

Recevez, mylord maire, l'assurance de ma haute considération.

L'ambassadeur de France, F. DE PERSIGNY.

« L'allusion faite à la souscription ouverte en Angleterre pour les victimes des terribles et récentes

inondations est gracieuse et agréable, poursuit le *Herald*, et elle a permis à l'Empereur d'exprimer de la façon la plus délicate son dernier témoignage de bon vouloir envers l'Angleterre. Aussi longtemps que la rivalité entre les deux pays se manifestera dans des actes de ce genre, la tranquillité de l'Europe et les progrès de la civilisation n'auront aucun danger à redouter. L'alliance énergique entre ces deux grands pays est le plus glorieux signe des temps actuels, et nous avons grande joie à en faire ressortir les nouvelles chances de durée. Les bienfaits effets de cette union sont maintenant reconnus partout, et nous avons confiance dans la durée de cette alliance, car les deux gouvernements sont également animés de sentiments d'amitié, et les deux nations ne désirent que rester dans une étroite union. »

## EXTÉRIEUR.

INDE. — On lit dans le *Constitutionnel* :

On nous communique la lettre suivante adressée par un Français, habitant Calcutta, à un de ses parents. Nous reproduisons cette correspondance à cause de l'intérêt que possèdent en ce moment, tous les renseignements qui viennent de l'Inde. Nous avons dû conserver dans la lettre qu'on va lire, quelques observations critiques assez vives, relativement à l'administration anglaise dans l'Inde. Mais l'on ne doit pas oublier que les journaux de Londres sont eux-mêmes remplis de lettres où les appréciations de ce genre ne sont pas ménagées :

« Calcutta, le 17 juillet 1857.

Mon cher A...

.... Calcutta est une place commerciale vraiment magnifique; nous y avons fait de larges opérations, et tout nous promet un bon avenir; mais nous éprouvons en ce moment une secousse terrible, qui devra nous nuire pendant plusieurs mois. Le croiras-tu? Les Anglais, grâce à leur administration vicieuse, à leur laisser-faire et surtout à leur imprévoyance, vont se trouver obligés de refaire la conquête de l'Inde; leurs régiments natifs, au nombre de 50,000

hommes, se sont révoltés comme un seul homme, et ils tiennent aujourd'hui les grandes stations militaires. Les troupes européennes sont expédiées des trois principautés, mais elles auront fort à faire avant de rétablir l'ordre. Le mal, en effet, est grand, puisque les révoltés sont de bons soldats, bien armés et qui, pour comble de malheur, se sont emparés de tous les caucous anglais.

Juge de l'imprévoyance de notre honorable gouvernement! L'artillerie de siège était tout entière dans Delhi, sous la protection de trois régiments natifs; pas un régiment européen; si bien qu'au moment de la révolte commencée à Meerut, station militaire distante de dix milles; les soldats natifs ont tué leurs officiers et se sont emparés sans difficulté de la place, des forts et de toute l'artillerie; les régiments anglais sont depuis sept semaines devant cette ville, mais ils n'ont pu encore en venir à bout.

C'est chose déplorable de voir le mauvais entendement de l'administration. Pas de commissariat, pas d'ambulance, pas même de canons, les quelques régiments européens qu'on a pu obtenir de Madras, Bombay et Rangoon, sont expédiés dans les hauts-pays sur de mauvaises petites charrettes traînées par des bœufs, et à chaque station, ils sont obligés de rester trois et quatre heures avant de pouvoir obtenir de la viande et du pain. Le commissariat dans l'Inde montre la même incapacité que celui de Crimée, et les Anglais perdent ici la moitié de leurs hommes faute de bonne nourriture et de soins médicaux.

Au milieu de tout cela, je dois te signaler une particularité qui nous touche de près, nous, Français: tu ne saurais t'imaginer les calomnies, les scandaleux détails qu'inventent et publient les journaux de l'Inde relativement à la France et à son gouvernement. Leur audace à cet égard est incroyable et approche de la bouffonnerie. Afin que tu puisses en juger, je t'envoie le dernier numéro de l'*Englishman*, notre journal le plus répandu; tu y verras les grossières et stupides anecdotes que le correspondant parisien de ce journal raconte aux Anglais de l'Inde, lesquels, ils faut l'avouer, lisent

## FEUILLETON

## MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

La Rémédios, sans écouter sa fille, était accourue devant d'elle. Du plus loin qu'elle l'aperçut, elle lui tendit ses bras ouverts.

— Il y avait bien douze jours que nous ne nous étions vues, enfant chérie, dit-elle; je craignais que tu ne fusses fâchée. — Fâchée, mère, et pourquoi donc? répondit Juliette avec une naïveté perfide, me suis-je jamais fâchée contre toi? — Viens dans ma chambre, nous causerons, j'ai mille et mille choses à te dire; viens, je veux t'embrasser à mon aise.

La Rémédios entraîna Juliette chez elle et la conduisit dans la chambre où elle tenait ses fleurs.

— Ah! que c'est gentil cela, dit Juliette en examinant les vases, les plantes, les fleurs, et feignant de ne pas connaître tous ces échantillons; vous ne m'aviez jamais montré ce jardin. — Tu viens si rarement me voir, chère petite; mais je n'aurai plus rien de caché pour toi désormais; toutes ces belles fleurs, je te les donne, je te dirai en te les donnant le bon usage qu'on en doit faire... Mais viens donc dans mes bras, sur mon pauvre cœur, je ne peux me rassasier du bonheur de te serrer sur ma poitrine... Eh bien, petite, quoi de nouveau à Saint-Marc? — Rien, depuis la mort de... — De Jérémie! interrom-

pit la capresse en palissant... Hélas! mon enfant, tu as su ce qui s'était passé, Des-alines te raconté? — Oui, mère; mais cependant je voudrais bien entendre ce récit de ta propre bouche: Dessalines est menteur, et je crains bien que, pour se laver d'un crime, il n'ait chargé ce Français maudit... Cependant je sais que vous avez fait votre possible pour sauver Jérémie; aussi ma visite est-elle de remerciement.

Juliette avait adroitement ajouté ces derniers mots pour se dérober aux soupçons de sa mère qui déjà fronçait le sourcil et se croyait vendue par Dessalines.

— Tout s'est passé comme on te l'aura sans doute conté: il n'y a pas deux manières de dire la vérité, chère amie à moi... Oh! si j'avais pu donner mon sang pour sauver ton galant, je l'eusse versé jusqu'à la dernière goutte; mais le meurtrier, l'assassin l'a frappé au moment où Toussaint allait, sur nos prières, lui faire grâce... Tu veux que je te raconte cette malheureuse histoire... tu ne crains pas de t'attrister? — Non... j'ai le cœur brave.

La Rémédios fit le récit de la mort de Jérémie en se donnant un rôle magnifique, et elle n'accusa que le sergent Martial.

— Ce qui est fait est fait, dit Juliette, il serait fou de vouloir rendre la vie aux morts, et je suis trop jeune pour travailler à m'enlaidir en versant toutes les larmes de mes yeux.

La Rémédios se jeta au cou de sa fille en poussant un cri de joie; elle craignait, avant cet aveu les suites fatales d'un sombre désespoir, elle craignait que Juliette, inconsolable, ne se laissât mourir de chagrin; et cette vile créature osa remercier Dieu de la résignation qu'il accordait à son enfant.

— Tu as bien raison, dit-elle: jolie comme je te vois, habile comme tu es, ambitieuse comme tu dois l'être, la terre de Saint-Domingue t'appartiendra... Parle-moi de Dessalines: se conduit-il bien pour toi? est-il prodigue? paie-t-il richement l'honneur que tu lui fais? — Oui, mère, oui, Dessalines fait ce qu'il peut; mais le pauvre homme est bien lâche, et j'aurai peine à le conduire où je veux aller. — Quand tu voudras te débarrasser de cet homme, lorsqu'il deviendra gênant pour toi, un mot, ma fille, un seul mot, et ta mère te rendra la liberté. — Vous le pourrez? — Je peux bien des choses, mon enfant, répondit la Rémédios en regardant les fleurs qui l'entouraient... je dispose de bien des destinées.

Juliette feignit de ne rien comprendre à ce discours.

— Et toi, mère, comment te trouves-tu ici? tes matras... — Tu fais bien de sourire à ce mot, ma Juliette, car ce mot est un mensonge... Ah! ah! ah! des matras à moi, à Médi l'Espagnole!... c'est amusant! — Tu les détestes toujours? — Toujours! oh! toujours, et plus que jamais. Ecoute, enfant, je ne t'ai initiée jusqu'à présent qu'à ma colère contre ces

ces choses avec un bonheur qui témoigne de leur peu de sympathie pour nous et notre pays.

Nous voudrions pouvoir contrebalancer l'effet de ces indignes et inenonçables correspondances; nous voudrions faire connaître ici, où nous ne sommes qu'un très-petit nombre de Français, que la France est une grande et loyale nation. C'est chose douloureuse, je t'assure, pour un Français à l'étranger, de voir ainsi dénigrer et insulter son pays.

Le gouvernement a donné ordre à la moitié des troupes destinées à la Chine de nous venir en toute hâte, et on attend ici 2,500 hommes de cette flotte. Il ne restera plus en Chine que 3,000 hommes de débarquement, ce qui n'est pas assez.

Bombay n'a plus que 2,000 Européens, Madras 800 et le bas Bengale 3,000. Or, il faut de toute nécessité avoir ici une force de 30,000 Européens, si l'on veut tenir aujourd'hui l'Inde en respect.

— On lit dans une lettre du camp devant Delhi : « Le fort de Delhi compte cent cinquante canons de gros calibre et d'innombrables pièces de campagne, des munitions, des boulets et des bombes en abondance. Ce qui prive le plus les assiégeants, c'est la rareté de l'eau; celle qu'on se procure est détestable. La rivière est très-hourbeuse. Dans les affaires qui ont lieu à la suite des sorties de la garnison de Delhi, ceux des blessés qu'on ne peut emporter sont horriblement mutilés. La chaleur est excessive. Les rayons du soleil font l'effet d'un fer chaud appliqué sur la tête. Les rations, à l'exception du rhum et du pain, sont mauvaises. On donne un gallon de rhum à treize hommes, quelquefois à dix, avec une livre de pain par jour à chaque homme. Les rations reviennent à 7 d. par jour. »

(Times.)

BRÉSIL. — On lit dans le Pays :

« Nous avons des nouvelles particulières de Rio-Janeiro du 14 août. A cette date, la frégate amiral la *Poursuivante*, portant le pavillon du contre-amiral La Roque de Chanfray, était mouillée sur rade ainsi que le brick l'*Entreprenant*, commandant Mottet, et l'avis à vapeur le *Ténare*, commandant Krantz, faisant partie de la division navale française.

« L'épidémie avait entièrement cessé et les affaires avaient repris avec une grande activité. M. Amaral, ministre du Brésil à l'Assomption, était arrivé à Rio, et le ministre du Paraguay avait reçu ses passeports; par suite de cette dernière circonstance, les rapports diplomatiques entre les deux pays étaient officiellement interrompus, mais il n'était pas question d'une déclaration de guerre. »

CANADA. — Le *Morning-Post* donne les nouvelles suivantes du Canada, qu'il a reçues par le paquebot *Anglo-Saxon*, arrivé mardi à Liverpool avec la malle de New-York jusqu'au 28 août; les avis de Québec sont du 29 :

« Un bruit, qui a pris de la consistance à Kingston, d'après lequel le 9<sup>e</sup> régiment, en garnison dans cette ville, allait être envoyé dans l'Inde, a causé la plus grande consternation parmi les soldats du régiment; beaucoup d'entre eux ont déserté et ont passé aux Etats-Unis. Le 24 août, toute la garnison, composée d'un sergent et de huit hommes, a déserté; ils ont emporté avec eux cinq fusils et des munitions. Ils se sont sau-

vés dans un canot affecté au service des officiers, mais avant de partir ils ont coulé bas toutes les autres embarcations appartenant à la garnison, afin d'empêcher qu'on ne les poursuivît. »

TURQUIE. — La nouvelle de la disgrâce de Réchid-Pacha se confirme, ainsi que celle de l'entrée de Fuad-Pacha dans le ministère.

La *Patrie*, qui avait exprimé des doutes à ce sujet, déclare que des informations ultérieures lui font croire à la réalité de la retraite de Réchid-Pacha; d'après ce journal, Fuad-Pacha le remplacerait comme président du conseil du tanzimat.

(Constitutionnel.)

SUISSE. — Nous trouvons dans le *Nouvelliste vaudois* du 7 un démenti formel donné à la nouvelle, apportée par une dépêche de Berlin, que le conseil d'Etat de Vaud avait fait procéder à une levée de troupes pour occuper les chantiers de la ligne d'Oron.

La menace d'un envoi de troupes serait venue au contraire du côté de Berne, mais jusqu'à présent cette menace ne s'est pas réalisée, et le *Nouvelliste* ne nous fait rien connaître des suites données au refus du conseil cantonal.

La *Suisse* de Berne, du 8, dit avoir reçu une dépêche de Lausanne annonçant que les autorités de Vaud contestent la compétence du conseil fédéral et lui refusent le droit de casser leur arrêté portant suspension momentanée des travaux. Mais ce journal ajoute qu'il a peine à croire à une telle prétention.

— Nous apprenons, par une lettre de Berne, que le conseil d'Etat de Vaud a envoyé sa réponse à la lettre du conseil fédéral portant l'ordre de laisser reprendre les travaux du chemin de fer d'Oron.

Le gouvernement vaudois fonde sa résistance sur cet art. 8 du cahier des charges, dont nous avons déjà parlé, et déclare qu'il lui est impossible de se prononcer sur les plans de détail, dans le délai fixé, c'est-à-dire avant le 15 courant.

Le conseil fédéral devait examiner cette dernière observation, afin d'accorder peut-être un nouveau délai.

(Constitutionnel.)

#### FAITS DIVERS.

On écrit de Châlons, le 8 septembre :

« Les premières grandes manœuvres qui ont eu lieu lundi dernier, comme nous l'avons dit, doivent se continuer tous les deux jours. La garde a exécuté avec une précision et un ensemble remarquables les différents mouvements de guerre commandés par l'Empereur. Rien de plus beau que l'aspect de cette immense plaine qui va devenir l'école de toute l'armée.

« Le camp est aujourd'hui tout-à-fait installé et présente un coup-d'œil admirable. Tous les services fonctionnent avec un ordre parfait. Les soldats sont gais et bien portants. L'état sanitaire est excellent.

« L'Empereur, comme d'habitude, déploie une grande activité, monte à cheval chaque jour, assiste à tous les exercices partiels, visite les environs, si riches de souvenirs historiques, et laisse dans tous les villages qu'il traverse de généreux témoignages de sa munificence.

chiens, ces blancs, ces nobles si fiers; aujourd'hui je veux te développer une partie de mes projets, de mes plans... Je veux les exterminer tous! Déjà j'ai jeté la mort dans le cœur du vieil amiral: je l'ai persuadé que Smarth, ce compagnon de sa gloire, comme il l'appelait, que Smarth est l'empoisonneur des nègres des Tamarins et de Saint-Jean. — C'est un miracle que tu as fait, dit Juliette; le comte aimait Smarth mieux qu'un frère. — J'ai réussi; et, il n'y a qu'un instant, Smarth, convaincu d'avoir empoisonné, ce matin, le jardinier de M<sup>lle</sup> de Cardonne, a été chassé avec ignominie... Smarth en mourra de honte, l'amiral en mourra d'indignation... Bonnes vengeances! car ces deux morts arrivent lentement et font souffrir comme un enfer. — Et ce jardinier, c'est vous... — Oui, c'est moi qui l'ai tué avec un citron que Smarth avait tiré de sa poche et que mes ongles ont empoisonné... Ce dernier meurtre a exaspéré le comte préparé depuis longtemps... — Préparé, comment? demanda Juliette.

La Rémédios fit part à sa fille de tous ses crimes et de l'infamie préméditation qu'elle y avait mise; elle l'instruisit de tout ce qu'elle avait fait pour perdre Smarth aux yeux de Nancy et du comte, et elle s'écria :

— Maintenant je n'ai plus qu'à attendre l'arrivée des Français; c'est alors que s'exercera mon génie... Oh! ils n'ont pas fini avec la Rémédios, tous ces blancs insolents!... Ils me paieront entre eux tous l'affront que m'a

fait un des leurs... Oui, continua-t-elle en baissant la voix, mais avec une animation effrayante, oui, je mettrais le feu à ce riche domaine, et l'amiral sera le dernier à flamber des flammes que j'allumerai... Mais auparavant, il aura perdu sa fille, il l'aura vue passer aux mains de quelque goujat de ce pays, et son sang se sera figé d'horreur en apprenant que la belle et impérieuse Nancy de Cardonne a pour amant et pour tyran l'un des valets que j'ai vu fouetter ici même... Tu comprends cela, toi ma Juliette chérie, car tu es de ma race, tu as mon cœur et mon lait t'a nourrie de haine pour cette caste abominable... Viens, que je t'embrasse encore... toi, mon seul amour... On marche dans la galerie... Attends, je reconnais le pas traînant du comte et le pied léger de Mam'zelle... Ils viennent ici... pourquoi cette visite inaccoutumée?... Reste là; ne te montre pas... attends mon retour, et surtout fais silence!... Je sens là que ces pauvres mouches vont se prendre à la glu.

La Rémédios quitta brusquement sa fille, tira la porte de la chambre sans la fermer, et se recontra tout aussitôt avec l'amiral et Nancy qui avaient déjà traversé deux pièces en la cherchant.

— Eh! mon Dieu, chers maîtres, dit la mulâtresse avec humilité, la pauvre Médi est donc bien heureuse aujourd'hui! — Aujourd'hui, dans cette maison, répondit l'amiral, il n'y a de bonheur pour personne. — Ma bonne Médi, se hâta d'ajouter Nancy, nous venons cau-

« Une foule de paysans venus de dix et quinze lieues stationnent des journées entières devant le quartier impérial; tous veulent voir l'Empereur et partent contents, après avoir accompli cette espèce de pèlerinage.

« Le cardinal archevêque de Reims est venu visiter Sa Majesté samedi dernier, et est resté toute la matinée au camp de l'Empereur.

« Dans peu de jours doit arriver S. A. R. le duc de Cambridge.

« Les maréchaux sont invités à venir passer quelques jours avec Sa Majesté. »

— L'attention des conseils départementaux a été appelée cette année sur plusieurs grandes questions d'intérêt général, dont quelques unes étaient toutes nouvelles.

Parmi ces dernières, le percement de l'isthme de Suez a été peut-être la seule qui ait rencontré cette majorité de suffrages qui témoigne de l'importance qu'une nation attache à l'exécution d'une entreprise. Tous les conseils ont été unanimes sur l'utilité de l'œuvre, et insistent avec énergie pour que le gouvernement de l'Empereur fasse cesser l'opposition contre ce projet, d'un intérêt à la fois national et universel.

Le libre échange et le système protecteur n'ont pas moins préoccupé plusieurs de nos conseils généraux, mais la position respective ne s'est pas modifiée sensiblement. Même incertitude à l'endroit du projet de caisse d'assurances agricoles, quoiqu'il ait été appuyé par les préfets. Le conseil général de la Loire a même trouvé le projet incomplet et ne donnant pas des garanties suffisantes.

Parmi les mesures prises par ces assemblées, nous devons signaler celle qui a été arrêtée dans le sein du conseil général de l'Ariège en faveur de l'agriculture.

Le conseil général de l'Ariège s'est sérieusement occupé des déplorables résultats du dépeuplement de nos campagnes. Dans le but d'arrêter cette funeste tendance, le conseil général, sur la proposition du préfet, a fondé, d'après l'exemple donné dans le Var, des primes annuelles pour être distribuées aux vieillards du département qui auront consacré toute leur vie à l'agriculture et qui n'auront pas cessé de mériter l'estime publique.

Il est à désirer que l'exemple donné par ces deux départements trouve de nombreux imitateurs.

H. LARIVIÈRE.

— L'*Ackbar* du 3 septembre annonce en ces termes l'arrivée à Alger de la division anglaise commandée par l'amiral Lyons :

« Ce soir, à l'entrée de la nuit, trois vaisseaux de guerre, une corvette et une canonnière, portant le pavillon anglais, sont arrivés en vue de notre port, manœuvrant pour y prendre leur mouillage demain matin.

« Elle se compose : 1<sup>o</sup> du vaisseau *Royal-Albert*, à bord duquel se trouve l'amiral sir Edmund Lyons, qui s'est illustré dans la guerre de Crimée. Ce magnifique vaisseau, commandé par le capitaine Egerton, est armé de 121 canons et a 1,050 hommes d'équipage. Au moment où nous écrivons, il a jeté l'ancre un peu en dehors du môle.

« 2<sup>o</sup> Du vaisseau *Princess-Royal*, capitaine Giffard, monté de 850 hommes d'équipage, armé de 91 canons;

ser avec toi de choses bien graves, bien importantes. — Tant d'honneur à la pauvre servante! s'écria la capresse en faisant asseoir ses maîtres et s'agenouillant aux pieds de M<sup>lle</sup> de Cardonne, selon son habitude. — N'es-tu pas notre plus fidèle serviteur? ton zèle s'est-il ralenti un seul jour? n'es-tu pas de la maison par l'ancienneté de ton dévouement? — Hélas! je n'ai rien fait. — Tu as dessillé mes yeux et ceux de mon père en nous révélant un meurtrier que nos soupçons n'auraient jamais atteint... — Mam'zelle, interrompit la Rémédios, ce n'est pas moi, c'est le bon Dieu qui a frappé le coupable; mais permettez-moi de dire que M. le comte a été bien indulgent. Plus je réfléchis au départ de Smarth, et je ne pense qu'à cela depuis une heure, plus je tremble de savoir cette bête féroce en liberté... Les morts ne sont pas vengés, les vivants ne sont pas sauvés.

L'amiral leva les yeux au ciel et soupira douloureusement.

— C'est pour te parler de Smarth que j'ai conduit mon père ici; écoute-moi, reprit Nancy. En nous quittant, Smarth m'a dit qu'il voulait survivre à sa honte pour servir un homme. — Oui, oui, interrompit encore la Rémédios s'efforçant de contenir sa joie en voyant la tournure que prenait l'entretien... cet homme, Smarth m'en avait parlé... — Et que t'en a-t-il dit? demanda l'amiral épouvanté du trouble de sa fille. — Ah! vous ne savez pas jusqu'où va la perversité de ce méchant nègre.

» 3° Du vaisseau *Centurion*, 750 hommes d'équipage, 91 canons;  
 » 4° De la corvette *Ariel*, 100 hommes d'équipage, 9 canons;  
 » 5° De la canonnière *Vigilante*, 51 hommes d'équipage, 4 canons.  
 » Cette escadre arrive de Gibraltar, d'où elle est partie le 30 août. Elle se rend à Malte. »

**CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.**

**HOSPICES DE SAUMUR.**

**FERMES INONDÉES.**

*Enquête de commodo et incommodo, sur demande en remise de prix de ferme.*

Le Maire de Saumur, chevalier de la Légion d'Honneur, donne avis que, par suite d'une demande adressée à l'administration des Hospices, par :

1° Le sieur Delavau, fermier de la métairie de la *Bigoterie*, située commune de Saint-Lambert-des-levées;

2° Et le sieur Coisnin, fermier de la métairie de *Grange-Renault*, même commune;

A l'effet d'obtenir diverses remises, pour l'année 1856, sur les prix moyennant lesquels lesdits Hospices leur ont affermé les deux propriétés ci-dessus, laquelle demande est basée sur les pertes occasionnées aux pétitionnaires par l'inondation des premiers jours de juin 1856,

Une enquête de commodo et incommodo sera ouverte, à la Mairie de Saumur, les 22, 23 et 24 de ce mois, de midi à trois heures.

A partir d'aujourd'hui, les pièces de cette affaire resteront déposées au secrétariat de la Mairie, où il pourra en être pris connaissance, tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), de midi à 3 heures.

*Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 septembre 1857.*

Le Maire, député au Corps-Législatif,  
 LOUVET.

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS.**

**CONCOURS DÉPARTEMENTAL**

**D'ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Le Comité d'agriculture de la Société industrielle a arrêté les bases du vingtième concours départemental d'animaux domestiques, ainsi qu'il suit :

Article 1<sup>er</sup>. Le vingtième Concours départemental d'animaux domestiques aura lieu à Angers, place du Champ-de-Mars, le dimanche 27 septembre 1857, à neuf heures précises du matin.

Art. 2. Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département qui désireront faire concourir leurs animaux devront les présenter, ledit jour au lieu indiqué, pour être enregistrés; les animaux qui n'auraient pas été présentés et inscrits avant neuf heures, ne seront pas admis.

Art. 3. La distribution des primes se fera sur l'avis d'un jury formé dans le sein de la Société.

Art. 4. Les primes seront décernées dans l'ordre et aux conditions qui suivent :

**1<sup>re</sup> CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.**

6 primes aux *Taureaux* de 2 à 3 ans.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 50 fr.

1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 40 fr.

1 prime de 3<sup>e</sup> classe de 30 fr.

1 prime de 4<sup>e</sup> classe de 25 fr.

1 prime de 5<sup>e</sup> classe de 15 fr.

1 prime de 6<sup>e</sup> classe de 10 fr.

10 primes aux *Taurillons* de 1 à 2 ans.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 40 fr.

1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 30 fr.

1 prime de 3<sup>e</sup> classe de 25 fr.

1 prime de 4<sup>e</sup> classe de 20 fr.

3 primes de 5<sup>e</sup> classe de 15 fr.

3 primes de 6<sup>e</sup> classe de 10 fr.

12 primes aux *Génisses* de 2 à 3 ans.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 30 fr.

1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 25 fr.

3 primes de 3<sup>e</sup> classe de 20 fr.

3 primes de 4<sup>e</sup> classe de 15 fr.

4 primes de 5<sup>e</sup> classe de 10 fr.

9 primes aux *Génisses* de 1 à 2 ans.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 25 fr.

3 primes de 2<sup>e</sup> classe de 15 fr.

5 primes de 3<sup>e</sup> classe de 10 fr.

2<sup>e</sup> CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

3 primes aux *Races anglaises*. — *Béliers*.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 25 fr.

1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 15 fr.

1 prime de 3<sup>e</sup> classe de 10 fr.

*Nota.* Ces animaux devront être âgés de 8 mois au moins.

3<sup>e</sup> CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

4 primes à la *Race craonnaise*. — *Verrats*.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 30 fr.

1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 20 fr.

2 primes de 3<sup>e</sup> classe de 10 fr.

*Nota.* Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

2 primes aux *races anglaises pures et croisées*.

— *Verrats*.

1 prime de 1<sup>re</sup> classe de 20 fr.

1 prime de 2<sup>e</sup> classe de 15 fr.

*Nota.* Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

**CAVALCADE DE LAVAL, AUX FLAMBEAUX.**

La cavalcade donnée par les Lavallois, pour inaugurer leur Exposition, a été très-brillante. Un très-grand nombre d'étrangers étaient venus des départements voisins pour assister à ce spectacle.

La cavalcade, représentait « La venue en la bonne ville de Laval (où se trouvait le roi Charles VIII), » des ambassadeurs de Rome, du roi de Hongrie, » de la sérénissime république de Venise, du duc de Milan et des seigneurs Napolitains, ès années 1487. »

Il est à regretter que le temps n'ait pas toujours favorisé cette belle fête. La pluie qui est tombée dimanche a mouillé sans pitié tous ces brillants seigneurs, qui n'ont pas été fâchés quand ils ont pu échanger leurs pourpoints, leurs dalmatiques et le reste, contre des redingotes et des paletots bien secs. On se rappelle qu'en 1853, la cavalcade du Mans finit aussi par une ondée qui mit en déroute princes, princesses, seigneurs et gens d'armes.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

**DERNIÈRES NOUVELLES.**

Trieste, 10 septembre. — Constantinople, 3. — Plu-

sieurs dignitaires de la Porte proposent de mettre à la tête des Principautés le gendre du Sultan.

Vienne, 10 septembre. — On reçoit des nouvelles de Constantinople, 3 : les écussons des ambassades russe et française ont été rétablis.

Fuad-Pacha est nommé président du conseil du Takhimat, en remplacement de Réchid-Pacha.

Hérat a été évacué. Des troubles sérieux ont éclaté dans cette place après le départ des Persans.

Marseille, 11 septembre. — A la date du 2, il n'était pas question à Constantinople de la retraite de Réchid-Pacha; les correspondances et les journaux n'en font nullement mention. Quelques mutations avaient eu lieu parmi les gouverneurs des provinces.

Les relations interrompues ont été reprises par l'échange de simples visites. Les pavillons et les armoiries des ambassades ont été rétablis sans qu'il ait été tiré à cette occasion de salves d'artillerie.

Vogorides demande que les élections en Moldavie soient retardées d'un mois. — Ilavas.

**COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS.**

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, le Tarif spécial ci-après :

**Transports à petite vitesse.**

**TARIF SPÉCIAL**

**POUR LE TRANSPORT DES CHAUX**

*En tonneaux, en cadres ou en sacs.*

LIEUX DE DÉPART et de DESTINATION.	PRIX par 1,000 kil.	
	SAUMUR. . . . .	FR. » c.
De LUXÉ à . . . . .	SAUMUR. . . . .	13 fr. » c.
De SAUNTE-MAURE à	SAUMUR. . . . .	3 50
De SAUMUR à . . . . .	ANGERS. . . . .	2 »
	NANTES. . . . .	4 75
	SAINT-NAZAIRE. . . . .	7 75
	PARIS (Ivry). . . . .	15 »

*NOTA.* — Les chaux expédiées de ou pour une station non-dénommée ci-dessus, comprise entre deux stations dénommées, jouiront du bénéfice du présent Tarif spécial, en payant le prix fixé pour la station dénommée, située après la station destinataire, si la taxe ainsi calculée est plus avantageuse pour les expéditeurs que celle du Tarif général ou du Tarif spécial, n° VIII — 22, dans lequel les chaux sont comprises.

**CONDITIONS DU PRÉSENT TARIF.**

Pour jouir du présent Tarif, les Expéditeurs doivent prendre, vis-à-vis de la Compagnie, et pour un an, l'engagement de lui remettre la totalité de leurs expéditions de chaux, pour toutes les localités desservies par le chemin de fer.

La Taxe sera appliquée suivant le Tarif général de la Compagnie, et devra être acquittée à l'enlèvement de la marchandise.

La différence entre la Taxe appliquée et la Taxe réduite résultant du présent Tarif spécial, sera remboursée annuellement à l'Expéditeur par voie de détaxe, sur la production des lettres de voiture acquittées. Ce remboursement n'aura lieu, toutefois, qu'autant que l'Expéditeur aura satisfait à l'engagement pris par lui de remettre à la Compagnie la totalité de ses expéditions.

L'Expéditeur doit fournir un chargement complet en rapport avec la capacité du véhicule mis à sa disposition.

Le chargement et le déchargement sont opérés par les soins et aux frais de l'Expéditeur et du Destinataire, sous la surveillance de la Compagnie. Dans le cas où l'une de ces

Vous avez craint de me confier vos secrets, maîtres, vous étiez libres de vous méfier de la pauvre Médi; mais alors, pourquoi ne pas vous défier également de cet assassin? — Nous avons eu tort, reprit Nancy avec douceur, tu as raison, et nous venons réparer cette injure faite à ta discrétion. — Oh! je sais bien qu'il s'agit de ce pauvre blanc, si jeune et si beau, qui est aujourd'hui prisonnier de Dessalines.

La Rémédios ne savait rien, mais pour stimuler la confiance de M<sup>lle</sup> de Cardonne, elle avait jeté ce jalon, croyant que le sergent Martial était le personnage en jeu. Par une fatalité toute simple, Nancy et l'amiral, qui ne songeaient plus au sergent, appliquèrent le dire de la capresse au capitaine. — Oui, s'écria Nancy, il s'agit du capitaine Meynard... mon fiancé, ajouta-t-elle en baissant les yeux.

Médi ne broncha pas; elle imposa silence à ses haines, à sa joie, à ses fureurs, et prêta l'oreille sans témoigner aucune surprise.

— Le capitaine Meynard, reprit M<sup>lle</sup> de Cardonne, est arrivé de France, il y a peu de jours, pour m'épouser, il est chargé d'une mission qui l'expose aux plus grands périls, il précède les Français dont les vaisseaux vont bientôt paraître devant l'île; il espérait... — Assez, ma fille, interrompit brusquement l'amiral, comme s'il eût été frappé de pressentiments. — N'en dites pas davantage, maîtresse, M. le comte n'est pas assez sûr de

moi. D'ailleurs je n'ai rien à apprendre sur ce sujet; votre beau fiancé s'est livré à Smarth, et Smarth l'a vendu à Dessalines; le capitaine venait embaucher ici un parti blanc, et... — Vous voyez bien, mon père, que je serais coupable, si je faisais affront à Médi... Oui, le capitaine s'est malheureusement livré à Smarth, qui l'a envoyé à Saint-Marc. Dessalines a fait jeter le capitaine dans un cachot, et nous n'avons d'espoir qu'en toi. — Ma vie vous appartient, donnez-moi vos ordres, et je vous servirai ou je périrai. — Ta fille est puissante à Saint-Marc, n'est-ce pas? — Toute puissante. — Elle t'aime? — Oh! oui, je l'aime tant, moi! — Elle s'intéressera au sort du capitaine et le fera évader? — J'en répons. — Ainsi, tu vas partir pour Saint-Marc? — Sur-le-champ! s'écria la Rémédios avec l'exaltation d'une joie perfide.

Nancy prit ce mouvement pour du zèle et de l'amour; elle tendit sa main à la mulâtresse, qui la baisa avec ardeur.

— Sauve le capitaine, murmura le comte, et me demanderais-tu la moitié de ma fortune que je te l'abandonnerais. — Médi sert ses maîtres pour rien, répondit avec humilité l'horrible femme.

Elle n'avait pas achevé ces mots, que la porte de la chambre voisine s'ouvrit lentement.

Juliette se posa sur le seuil, immobile et muette comme une statue.

— Quelle est cette femme, demanda Nancy épouvantée?

Le comte s'était levé, arraché de son siège par cette brusque apparition. La Rémédios tourna la tête et dit avec calme :

— C'est Juliette, ma fille; mon voyage à Saint-Marc est inutile.

Nancy et le comte se trouvèrent soulagés d'une oppression mortelle.

— Tu as entendu? demanda la Rémédios à sa fille. Juliette fit, de la tête, un signe affirmatif.

— Et tu vas te dévouer au salut de notre jeune maître, ce beau capitaine? — Oui, répondit Juliette, je fais serment sur mon âme et sur la tienne, sur ton corps et ton sang, ma mère, que ce jeune blanc sera épargné.

La Rémédios leva sur sa fille des yeux interdits; ce serment débité d'une voix ferme la fit tressaillir : le regard de Juliette était brûlant. La mulâtresse domina son trouble, et s'adressant à ses maîtres :

— Je vous l'avais annoncé, j'étais sûre de mon enfant.

— Ce sera une courageuse et sainte action, dit Nancy, Dieu vous en récompensera; mais ne vous faites pas illusions, quels moyens emploieriez-vous? — Je ne mets qu'une condition à mon dévouement, reprit Juliette; si vous tenez au succès de mes démarches, il faut... — Parlez, parlez? s'écria Nancy, nous sommes prêts, mon père et moi. — Il faut courir après Smarth, le rencontrer, le ramener ici.

(La suite au prochain numéro.)

opérations serait faite par la Compagnie, celle-ci aurait droit à 50 c. par 1,000 kilogrammes pour chaque opération. L'expédition aura lieu dans les dix jours qui suivront la remise de la marchandise au chemin de fer, et sans tour de faveur entre les expéditions faites aux mêmes conditions. La Compagnie ne répond pas des déchets et avaries de route. L'application du présent Tarif spécial reste soumise aux conditions des Tarifs généraux de la Compagnie, en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions particulières qui précèdent.

### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

En réponse aux explications qui lui sont demandées sur les effets, en ce qui concerne les obligations foncières, de la nouvelle loi relative aux valeurs mobilières, le Gouverneur du Crédit Foncier de France a l'honneur de rappeler aux porteurs d'obligations foncières, que ces titres ne sont pas soumis aux dispositions de loi du 23 juin 1857.

Paris, 6 septembre 1857.

(516)

### BOURSE DU 10 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 66 70.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 75 cent. — Fermé à 90 73.

### BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 80  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 90 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### Tribunal de Commerce de Saumur.

#### FAILLITE FALIGAND.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Faligand, marchand à Coron, sont prévus de nouveau, conformément à l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le vendredi 25 septembre courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,  
(514) E. CORNILLEAU.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

### BELLE VENTE MOBILIÈRE.

Le mercredi 16 septembre 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans l'ancienne maison de M<sup>lle</sup> Fremon, rue du Temple, à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Secrétaires, commodes, lits, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, belle table de salon, consoles, étagère de salle à manger, table de jeu, chaises, fauteuils et chauffeuses garnis, table antique, statuettes et objets de fantaisie, gravures encadrées, une magnifique tapisserie peinte sur toile et parfaitement conservée, époque Louis XIV, un thé et un café en porcelaine dorée, verre-d'eau, etc., couettes, matelas, linge, bons vins vieux rouges en bouteilles, bouteilles vides, bois de chauffage, belle batterie de cuisine et autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 21 septembre 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez la v<sup>e</sup> LERIGÉ, aubergiste à Saumur, rue de la Cocasserie, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, draps, rideaux, couvertures, serviettes, nappes, essuie-mains, commodes, armoires, tables, chaises, tabourets, une jolie charrette et une carriole sur ressorts, un très-bon cheval et ses harnais, luzerne, paille, bois de chauffage, bouteilles vides, batterie de cuisine, etc.  
On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 14 septembre 1857, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédé M<sup>me</sup> MALL, sur les Ponts, rue de la Visitation, à

la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, draps, armoire, tables, chaises, comptoir, batterie de cuisine, effets, etc.  
On paiera comptant, plus 5 p. %.

### A VENDRE

#### La Ferme des Nonnes,

Située commune de Villebernier, Près la rue Beauvoayer, et par extension commune d'Allonnes,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, terres labourables et prés, d'une contenance de 3 hectares 95 ares, exploitée par le sieur Dolivet.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. TOUCHALEAUME, successeur désigné de M. CHASLE, ancien notaire à Saumur, place de la Bilange. (515)

Etude de M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé.

### A VENDRE

En totalité ou par parties,

Trois FERMES et trois CLOSERIES en un seul tenant, situées communes de Saint-Martin-d'Arcé et Chevire, à 2 kilomètres de Baugé, entre les routes de La Flèche et du Lude, contenant environ cent trente-deux hectares.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M<sup>e</sup> GABEAU, notaire, et, pour traiter, à M. BRY, propriétaire, aux Rosiers. (511)

### A VENDRE Aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, Le dimanche 20 septembre 1857, à midi, LE BEL

### Etablissement de Fours à chaux de la Gazay,

AVEC TOUT LE MATÉRIEL EN DÉPENDANT.

Il consiste en une jolie maison d'habitation, récemment construite, magasins, hangars; deux fourneaux et une vaste carrière de pierre calcaire, joignant les fourneaux, auxquels on arrive par une rampe très-douce; jardins, vergers et terrains y appartenant; le tout d'une contenance superficielle de 2 hectares 43 ares.

Cet établissement est en pleine exploitation et très-bien achalandé; il est situé en la commune de Vaudeleu-nay-Rillé, à 2 kilomètres environ de Montreuil-Bellay, et à l'embranchement des deux routes d'Argenton-Château et du Puy-Notre-Dame à Montreuil.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> POYNOT, notaire, et sur les lieux, pour visiter la propriété, à M. HERPAILLÉ. (503)

### A LOUER Présentement,

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, JARDIN, COUR ET PARTERRE,

A St-Florent (sur le bord du Thouet.) S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur à Saumur. (497)

M. PLÉ, commissaire-priseur, demande UN CLERC. (494)

### A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, Le samedi 19 septembre 1857, à heure de midi,

### LES COUPES DE BOIS,

Ci-après, Appartenant à M. de Beauregard, Et situées dans la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent :  
La coupe du Piétouté ;  
La coupe du Petit-Souper ;  
La coupe du Preboisseau. (486)

### A VENDRE

A l'Amiable,

### UNE GRANDE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, quai de Limoges n<sup>o</sup> 97, actuellement occupée par M. Morin, négociant en vins, avec où sans l'établissement des caves, et servitudes, situées rue de Fenet.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M. HUARD-CHASSELOUP. (477)

### THOMAS, VOITURIER,

Hôtel de la Promenade, à Saumur,

A l'honneur de prévenir que depuis le 4 septembre, il fait partir, tous les jours, à 7 heures du soir, une voiture suspendue de Saumur pour Fontevault, et à 8 heures 1/2 du matin, une voiture de Fontevault pour Saumur.

Il a également une carriole qui fait, aller et retour, chaque jour, le voyage de l'une à l'autre ville, pour les marchandises. (513)

### A VENDRE PRÉSENTEMENT,

### OU A LOUER EN GARNI,

Pour cause de maladie,

### L'HOTEL DU GRAND-TURC,

A Montsoreau.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. GUILLARD. (459)

### A VENDRE

Par adjudication,

En l'étude M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, Le lundi 21 septembre 1857, à l'heure de midi,

### DEUX MAISONS,

Appartenant à M. FROMAGEAU, architecte :

La première, située à Saumur, rue de la levée d'Enceinte, consistant en salon de compagnie, salle à manger, cuisine, bûcher, plusieurs chambres à coucher, grenier, jardin, et joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Prax, d'autre côté M<sup>lle</sup> Augustine Latrau.

La seconde, située à Saumur, petite rue Beaurepaire, consistant en salle à manger, cuisine et cabinet au rez-de-chaussée, chambre et cabinet au 1<sup>er</sup> étage, grenier, jardin, écurie et remise, joignant d'un côté la maison de M<sup>me</sup> veuve Piquet, d'autre côté les servitudes de la maison occupée par M. Leroux.

La maison de la levée d'Enceinte sera mise à prix à 9,000 fr. 9,000 fr.  
Celle de la petite rue Beaurepaire à 6,500 fr. 6,500 fr.  
Une seule enchère adjugera. (502)

### AVIS.

Le dépôt de l'Élixir-Raspail, de COMBIER-DESTRE, de Saumur, n'est plus à Paris, chez M. MALLEZ, rue Vavin, 5, il est maintenant chez M. LUEZ fils, rue Saint-Martin, 116.

Le Tribunal de Commerce de la Seine, par un jugement rendu le 13 août 1857, condamne solidairement MM. Mallez-Landais, de Paris, et Mallez-Lemaire, de Lille, à changer la forme de leur bouteille et de leur étiquette, aux dommages et intérêts envers Combiere, pour le préjudice qu'ils lui ont causé et aux frais de l'instance.

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (472)

### PIERRE LEVEAU,

Commissionnaire du chemin de fer,

Rue du Portail-Louis, 38,

A SAUMUR,

A l'honneur de prévenir qu'autorisé par la Compagnie du chemin de fer et l'administration municipale de Saumur, il transporte tous bagages de la gare à domicile et du domicile à la gare. — Il se charge de réveiller les voyageurs qui veulent partir par les trains de nuit.

Connu depuis longues années à Saumur, il espère qu'on voudra bien lui accorder confiance et protection. (475)

### DEUX MAISONS

### A LOUER PRÉSENTEMENT

Ou pour la Saint-Jean,

L'une rue du Puits-Neuf, l'autre rue de la Mairie.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans. (199)

### A VENDRE

TROIS CHIENS COURANTS, dont un harleur. — Âge 4 ans. — Taille 0,60 centimètres.

S'adresser au bureau du journal.

### A CEDER DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES, Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On restera quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désire. Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

### A CEDER DE SUITE,

pour cause de cessation d'affaires,

### UNE IMPRIMERIE

BIEN MONTÉE AVEC PRESSE EN FER, Seule dans une localité de 6,000 âmes où il se fait beaucoup de commerce.

Bénéfices nets : 2,600 francs non compris ceux d'un journal; — prix, moins de dix mille francs.

Facilités de paiement. S'adresser à M. POUPARD, imprimeur à Marais (Charente-Inférieure).

Saumur, P. GODET, imprimeur.